

Accord d'intéressement 2008

Avenant de mai 2008

Entre les Soussignés,

Monsieur Jacques DELORT, Directeur Général du GIE EXA, situé Le TRIADE II, 215 rue Samuel Morse 34965 MONTPELLIER cedex 2

D'une part,

Et les délégués syndicaux des organisations présentes dans le GIE EXA,

La FEDERATION GENERALE AGRO-ALIMENTAIRE (C.F.D.T.) représentée par Denis OREJA

Le SYNDICAT NATIONAL de L'ENCADREMENT du CREDIT AGRICOLE (S.N.E.C.A.-C.G.C.) représenté par Raymond NOGIER

Le Syndicat CGT du Personnel EXA (EXACGT) représenté par Philippe BENACQUISTA

La FEDERATION des EMPLOYES et CADRES (CGT-F.O.) représentée par Eric LE QUERE

La C.F.T.C représentée par Laurent RAZAFIMANANTSOA

Le Syndicat National Indépendant des Agents du Crédit Agricole Mutuel représenté par Bernard CARLES

D'autre part,

Il a été convenu des dispositions exposées ci-après.

Conformément à l'article 5 paragraphe A, de l'accord d'intéressement 2008, les parties signataires décident de le compléter comme suit.

1. Principes généraux

Calcul du taux de performance

Les Directions du GIE produisent mensuellement des tableaux de bord de suivi des indicateurs sur les différents critères retenus.

Le taux réellement mesuré est éventuellement corrigé par neutralisation d'événements impondérables ayant provoqué une indisponibilité d'éléments du système d'information et dont l'origine est totalement non maîtrisable par EXA. Toute neutralisation sera soumise à approbation de la Direction du GIE EXA.

Un taux intermédiaire (TI) par Caisse Régionale adhérente, est calculé par moyenne des taux mesurés pour la période considérée.

Le taux résultant (TR) de chaque période de chacun des indicateurs, est calculé par moyenne des taux intermédiaires de chacune des Caisses Régionales adhérentes.

La formule de calcul du taux résultant est :

$$\text{TR} = \text{Somme des TI} / 8$$

A chaque fin de période, une performance élémentaire de chacun des indicateurs est calculée en fonction d'un barème précisant :

- le taux de performance cible (performance 100 %),
- le taux de performance plancher (performance 0 %),
- le taux de performance plafond (performance 120 %).

Sur chacune des deux plages (plancher/cible et cible/plafond) la performance est fonction linéaire du taux mesuré.

La moyenne des performances élémentaires ainsi mesurées détermine une performance globale d'atteinte des objectifs (le nombre obtenu est arrondi à l'unité supérieure).

Exemple :

	Taux négociés			Taux mesuré	Performance élémentaire calculée	
	Cible	Plancher	Plafond		Valeur	Commentaire
Indicateur 1	90	80	96	96	120 %	Application du plafond
Indicateur 2	90	80	96	78	0 %	Application du plancher
Indicateur 3	90	80	96	85	83 %	% relatif à 85 entre 80 (plancher) et 90 (cible)
Indicateur 4	90	80	96	99	120 %	Application du plafond
Performance moyenne					80,8 %	
Performance retenue					81 %	

– PPC –

OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE

2. Objectif 1- Respect des contrats de projets

2.1 – Principes

Applicable à toutes les unités du GIE, ces indicateurs mesurent le respect de l'engagement par le constat du service rendu à bonne date (document de recette, procès verbal de réunion, autre preuve formelle) et par le constat de temps passé (systèmes de suivi d'activité et de facturation).

2.2 – Indicateurs retenus pour 2008

Pour mesurer :

- **Respect des budgets de développement**
- **Taux de conformité du suivi de la procédure CMMI**
- **Respect des scénarii de bascule : relance de l'internet client**
- **Respect des scénarii de bascule : relance des postes agence**
- **Fiabilité des développements en période de garantie**
- **Optimisation des charges**

Paramètres de calcul :

INDICATEURS	PARAMETRES DE CALCUL			
	Poids	Plancher	Cible	Plafond
Respect des budgets de développement (Note 1)	30	110%	103% à 98%	90%
Taux de conformité (Note 2) du suivi de la procédure CMMI	15	Expérimentation en 2008		
Respect des scénarii de bascule : Relance de l'Internet client (BAM) (Note 3)	10	H + 2	H	H - 2
Respect des scénarii de bascule : Relance des postes agence (Note 4)	10	H + 3	H	H - 2
Fiabilité des développements en période de garantie (Note 5)	20	3%	1%	0,5%
Optimisation des charges	15	Expérimentation en 2008		

(Note 1) Le calcul du pourcentage se fait en faisant le rapport de la somme des jours consommés de l'ensemble des projets pris en compte sur la somme des jours prévisionnels inscrits au plan des projets (issus des documents : FCM2+3 pour les cas simples, FCM3 pour les cas complexes). En cas d'extension de périmètre contractualisée, c'est la charge cible révisée qui sera retenue. Ne sont pris en compte que les projets acceptés par le COPI EXA.

(Note 2) Définition au sens des contrôles CASA :

- < à 50% Performance = 0 (Rouge)
- 51 à 75% Performance = 100% (Jaune)
- 76 à 100% Performance = 120% (Vert)

(Note 3) Définition du critère :

- Respect de l'heure de relance prévisionnelle de la BAM client, définie dans les scénarii lors de la mise en production des évolutions du système d'information des Caisses Régionales.
- Les bornes du critère sont définies à partir de l'heure (indiquée « H »), si l'heure réelle de relance est pour :
 - Le plafond (120%) : Heure réelle = Heure scénario – 2
 - La cible (100%) : Heure réelle = Heure scénario
 - Le plancher (0%) : Heure réelle = Heure scénario + 2

(Note 4) Définition du critère :

- Respect de l'heure de relance prévisionnelle de retour opérationnel des postes agence pour le réseau, définie dans les scénarii lors de la mise en production des évolutions du système d'information des Caisses Régionales.
- Les bornes du critère sont définies à partir de l'heure (indiquée « H »), si l'heure réelle de relance est pour :
 - Le plafond (120%) : Heure réelle = Heure scénario – 2
 - La cible (100%) : Heure réelle = Heure scénario
 - Le plancher (0%) : Heure réelle = Heure scénario + 3

(Note 5) Définition du critère :

- Le critère est mesuré par l'indicateur QLT-I3 qui comptabilise les incidents en phase de garantie des projets pour 100 jours de charge projet fournie par les FCM3 ou FCM2+3 suivant le type de projet (Voir note 1), le calcul se fait en cumul sur l'année.
- Les bornes du critère sont définies par :
 - Le plafond (120%) : 0,5 incident pour 100 jours
 - La cible (100%) : 1 incident pour 100 jours
 - Le plancher (0%) : 3 ou plus incidents pour 100 jours

3. Objectif 2 -Respect des contrats de service

3.1 – Principes

Applicable à toutes les unités, ces indicateurs ont pour objectif de mesurer la qualité du service rendu au quotidien auprès des adhérents du GIE.

3.2 – Indicateurs suivis pour 2008

Pour mesurer :

- **Disponibilité BAM**
- **Disponibilité des postes de travail Agence**
- **Disponibilité des applicatifs interactifs de l'ordinateur central**
- **Nombre d'incidents de production avec impact client / mois**
- **Mise à disposition des Relevés de compte (journaliers et mensuels étalés)**
- **Mise à disposition des relevés « fil » (EDI)**
- **Ouverture de l'applicatif interactif de traitement du crédit**
- **Ouverture de l'applicatif interactif de traitement des suspens**
- **Ouverture de l'applicatif interactif de traitement des risques**
- **Ouverture de l'applicatif interactif de traitement de la monétique**

Paramètres de calcul :

INDICATEURS	PARAMETRES DE CALCUL			
	Poids	Plancher	Cible	Plafond
Disponibilité BAM (Note 1)	15	92,00%	97,50%	99,50%
Disponibilité poste de travail Agence (Clicky)	15	Expérimentation en 2008		
Disponibilité des applicatifs interactifs de l'ordinateur central	15	97,50%	99,50%	99,90%
Nombre d'incidents de production avec impact client / mois	15	Expérimentation en 2008		
Mise à disposition des Relevés de Compte journaliers et mensuels étalés avant 6 h (*)	10	95,00%	99,00%	100,00%
Mise à disposition informations relevés « fil » (EDI) avant 6 h (*)	10	95,00%	99,00%	100,00%
Ouverture applicatif interactif Crédit avant 7h 30 (*)	5	95,00%	99,00%	100,00%
Ouverture applicatif interactif Suspens avant 7h 30 (*)	5	95,00%	99,00%	100,00%
Ouverture applicatif interactif Risques avant 7h 30 (*)	5	95,00%	99,00%	100,00%
Ouverture applicatif interactif Monétique avant 7H30 (*)	5	95,00%	99,00%	100,00%

(Note 1) : La disponibilité de la BAM est mesurée quotidiennement par le GIE CEDICAM (Groupe CA) et les résultats par Caisse Régionale, sont consultables via le serveur : « IP-LABEL ».

(*) : Les heures indiquées sont les heures locales.

4. PONDERATION FINALE DE L'INTERRESSEMENT

Le taux de performance globale est obtenu par application d'un coefficient aux divers objectifs définis.

Objectif 1 - Respect des contrats de projets : 40 %
Objectif 2 - Respect des contrats de service : 60 %

Fait à Montpellier, le 30 Mai 2008

Pour le GIE EXA :

<i>Le Directeur Général,</i> <i>Jacques DELORT</i>	
---	--

Pour les organisations syndicales :

CFDT, <i>Denis OREJA</i>	
SNECA – CGC, <i>Raymond NOGIER</i>	
EXA CGT, <i>Philippe BENACQUISTA</i>	
CGT-FO, <i>Eric LE QUERE</i>	
SNIACAM, <i>Bernard CARLES</i>	
CFTC, <i>Laurent RAZAFIMANANTSOA</i>	